



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 3 décembre 2018 à 20 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Sylvain Côté, conseiller; Philippe Verly, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est absent : Raymond Côté, conseiller.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2018-12-272

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly que l'ordre du jour de la présente soit le suivant en :

- . modifiant l'item 23 « Adoption du règlement numéro 2018-17 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2004-6 » par « Adoption du règlement numéro 2018-17 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2004-6 »;
- . radiant l'item 26 « Patinoire saison 2018-2019 – filets pour buts de hockey »

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018
5. Première période de questions du public
6. Autorisation des comptes
7. Date de l'adoption des prévisions budgétaires 2019
8. Affectation du surplus non utilisé en 2018 à remettre en 2019
9. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
10. Déclarations des dons et autres avantages
11. Contrat de travail directrice générale – modification – allocation cellulaire
12. Liste des personnes endettées – vente pour taxes
13. Autorisation pour signature des brefs de saisie
14. Mutuelle des municipalités du Québec – proposition de renouvellement 2019-2020
15. Souper de Noël des employés et membres du conseil – traiteur
16. Action Partage – sollicitation pour l'année 2018
17. L'Étincelle – parution des vœux de Noël et du nouvel an

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Croix-Rouge – renouvellement de l'entente Services aux sinistrés mars 2019
19. Régie Intermunicipale d'incendie de la région de Windsor – adoption du budget



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

TRANSPORT

20. Demande Alain Racicot – remplacement de la gravier enlevé lors du creusage des fossés
21. Trans-Appel – contribution année 2019

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Entretien préventif des équipements de pompage – adjudication du contrat pour les années 2019, 2020 et 2021

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23. Adoption du règlement numéro 2018-17 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2004-6 »
24. Compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire
25. Étude de regroupement de la collecte des déchets

LOISIRS ET CULTURE

26. Item radié
27. Ville de Windsor – Partenariat Parade de Noël – demande de commandite
28. Projet Gériart – proposition de partenariat (500 \$ a/s Le Vent dans les Arts)
29. Mont Saint-Patrice (Centre d'art de Richmond) – demande de contribution pour les travaux
30. Programme de soutien financier – Place aux Plaisirs d'hiver en milieu rural

AUTRES

31. Affaires nouvelles et suivi
 32. Deuxième période de questions
 33. Correspondance
 34. Levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2018-12-273

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2018

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-274

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Pierre Verly d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Philippe Laplante demande que les avis de convocation pour les séances du conseil soient transmis à la liste des gens inscrits utilisée par le passé.

Mario St-Pierre demande la possibilité d'avoir un peu de sable au centre du chemin Marcotte pour diminuer les risques de chutes sur la glace pour les piétons. Il mentionne que le déneigement a brisé la pelouse à 2 endroits.

Jean-François Maheux demande les développements sur les plaintes reçues concernant la piste de courses d'autos téléguidées.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2018-12-275 6. AUTORISATION DES COMPTES

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses, Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018 représentent un total net de 13 353.56 \$.

COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800606 (I)	7284		2018-12-04	14	VIVACO Groupe Coopératif	45,14 \$
201800607 (I)	7285		2018-12-04	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	83,34 \$
201800608 (I)	7286		2018-12-04	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridiq. Inc	3 183,64 \$
201800609 (I)	7287		2018-12-04	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	2 388,46 \$
201800610 (I)	7288		2018-12-04	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	496,94 \$
201800611 (I)	7289		2018-12-04	70	PETITE CAISSE	5,10 \$
201800612 (I)	7290		2018-12-04	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	223,00 \$
201800613 (I)	7291		2018-12-04	535	G.N. SÉCURITÉ	217,49 \$
201800614 (I)	7292		2018-12-04	678	SANI ESTRIE INC	4 057,49 \$
201800615 (I)	7293		2018-12-04	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	1 359,00 \$
201800617 (I)	7295		2018-12-04	789	ÉNERGIE SONIC INC.	3 243,54 \$
201800618 (I)	7296		2018-12-04	843	Excav. Remorquage Michel Marcotte	6 992,49 \$
201800619 (I)	7297		2018-12-04	899	TREMBLAY JEAN-LUC	50,00 \$
201800620 (I)	7298		2018-12-04	903	SIGNEL SERVICES INC	449,55 \$
201800621 (I)	7299		2018-12-04	977	IN-FO.CA	245,10 \$
201800622 (I)	7300		2018-12-04	1010	AMUSEMENT GONFLABLE DE L'ESTRIE	700,00 \$
201800623 (I)	7301		2018-12-04	1072	LAPLANTE Philippe	50,00 \$
201800624 (I)	7302		2018-12-04	1099	SCROSATI Yannik	162,40 \$
201800625 (I)	7303		2018-12-04	1212	ALARME SHERBROOKE INC.	1 717,62 \$
201800626 (I)	7304		2018-12-04	1251	EXCAVATION YVON BENOIT	4 491,85 \$
201800627 (I)	7305		2018-12-04	1269	PLACEMENTS PAT LOGAN INC.	5 993,28 \$
201800629 (I)	7306		2018-12-04	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	328,28 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000

36 483,71 \$

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800589 (C)	7274		2018-11-12	738	OPÉRATION NEZ ROUGE	100,00 \$
201800590 (C)	7275		2018-11-12	322	CLUB OPTIMISTE WINDSOR (1989) INC	50,00 \$
201800591 (C)	7276		2018-11-12	906	COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	90,00 \$
201800592 (C)	7277		2018-11-12	313	CHAMBRE DE COMMERCE	114,98 \$
201800593 (C)	7278		2018-11-12	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	39 144,95 \$
201800594 (C)	7279		2018-11-12	1084	WSP CANADA INC.	19 880,33 \$
201800595 (C)	7280		2018-11-12	612	LOISELLE Serge	50,00 \$
201800587 (C)			2018-11-14	28	HYDRO-QUEBEC	726,52 \$
201800598 (C)			2018-11-14	28	HYDRO-QUEBEC	763,56 \$
201800599 (C)			2018-11-14	28	HYDRO-QUEBEC	354,13 \$
201800600 (C)			2018-11-14	28	HYDRO-QUEBEC	76,10 \$
201800597 (I)	7281		2018-11-15	10	CHEVALIERS DE COLOMB	100,00 \$
201800602 (C)			2018-11-15	723	AXION	167,89 \$
201800596 (C)			2018-11-16	964	TELUS	45,99 \$
201800603 (C)			2018-11-21	28	HYDRO-QUEBEC	29,29 \$
201800604 (I)	7283		2018-11-29	62	VILLE DE WINDSOR (Parade de Noël)	200,00 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000

61 893,74 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén./Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2018-12-276

7. DATE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté de fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2019 au mercredi 19 décembre 2018 à 20 h à la salle du conseil située au 500, route 249. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-277

8. AFFECTATION DU SURPLUS NON UTILISÉ EN 2018 À REMETTRE EN 2019

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'affecter le solde du surplus non utilisé en 2018 au montant de 69 093.22 \$ en 2019 pour les travaux d'alimentation en eau potable du Rang 10 et de la Route 249. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la Municipalité.

Par le maire : Une rencontre a eu lieu avec le député André Bachand concernant le dossier aqueduc et discussion avec WSP Canada. Le budget de la MRC pour 2019 augmentera de 2.39 %. Nous n'avons toujours pas reçu le budget de la Sûreté du Québec pour 2019. Nous avons participé à la Parade de Noël, on remercie Josiane d'avoir décoré un véhicule pour nous représenter. La collecte des sapins de Noël aura lieu le 17 janvier 2019.

Par Josiane Perron : La Parade de Noël a eu lieu malgré la pluie, la fête des nouveaux-nés est prévue le 20 janvier 2019, les parents doivent être présents pour obtenir le sac cadeau remis par les partenaires. L'activité Plaisirs d'hiver se tiendra les 26 et 27 janvier 2019, il y aura un tournoi de ballon balais organisé par Félix Normandin et il y aura une cantine sur place. Il y aura les mêmes activités que l'an passé (tire et jeux gonflables). L'intervenante en loisirs a démissionné. Si des gens ont des idées ou du temps à donner, les loisirs ont toujours besoin de bénévoles.

Par Gilles Perron : Une réunion de Trans-Appel s'est tenue le 7 novembre 2018. Les gens sont invités à s'informer auprès de l'organisme pour déterminer s'ils sont admissible. Rencontre de CCU le 22 novembre 2018, il a été question des demandes de modifications au règlement de zonage, du suivi des canons effaroucheurs, du projet promoteur I-Cube (maison avec conteneur).

Par Philippe Verly : La Régie du service incendie n'a pas tenue de réunion.

10. DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le registre public des déclarations des dons et autres avantages faits par un ou des membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

2018-12-278

11. CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE GÉNÉRALE – MODIFICATION – ALLOCATION CELLULAIRE

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit être en mesure de recevoir et de loger des appels dans le cadre de ses fonctions, en dehors des heures régulières de bureau ou lorsqu'elle est à l'extérieur pour formation ou rencontres;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déjà en sa possession un cellulaire pour son usage personnel;

Attendu qu'il y a lieu que la Municipalité compense l'utilisation du cellulaire personnel de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par la conseillère Josiane Perron de modifier le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et la directrice générale et secrétaire-trésorière afin d'autoriser une allocation pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de son travail, au montant



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

mensuel de 30 \$ à compter du mois de décembre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2018-12-279** **12. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES – VENTE POUR TAXES**
Attendu l'article 1023 du *Code municipal* qui prévoit que le 19 décembre est le dernier jour auquel la directrice générale et secrétaire-trésorière peut déposer une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales, une liste préliminaire est déposée. Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'accepter la liste déposée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2018-12-280** **13. AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DES BREFS DE SAISIE**
Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé une liste des contribuables qui doivent des arrérages de taxes;
Il est : proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser le maire à signer les brefs de saisie pour les contribuables sélectionnés de la liste des comptes impayés et ce, dès que le premier versement du compte 2019 deviendra dû et autorise le déboursé des frais encourus pour enclencher cette procédure ainsi que la refacturation des frais à chacun des contribuables pour lesquels des brefs de saisie seront émis. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2018-12-281** **14. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT 2019-2020**
Attendu que la Municipalité désire procéder au renouvellement des assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2019;
Attendu que la Municipalité désire ajouter l'option pour les cyberrisques;
Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle :
· d'informer la Mutuelle des Municipalités du Québec que la Municipalité de Val-Joli désire renouveler selon la proposition reçue le 12 novembre 2018 incluant la protection cyberrisques.
· d'autoriser le déboursé en janvier 2019 afin de respecter le délai de 45 jours suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle police.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2018-12-282** **15. SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL - TRAITEUR**
Attendu que la Municipalité souhaite organiser un souper de Noël pour les employés de la Municipalité ainsi que les élus municipaux;
Attendu que la Municipalité désire soutenir l'achat local dans ses actions;
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2018;
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron de retenir les services de Marché Mon Cuisinier pour préparer le buffet chaud des fêtes au coût de 16.95 \$ taxes en sus par personne. La Municipalité paiera le repas aux employés et leurs conjoints. Chaque membre du conseil défraiera le coût de son repas ainsi que celui de son conjoint. De plus, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder à l'achat de cartes cadeaux pour chacun des employés et à effectuer les achats requis pour la soirée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2018-12-283** **16. ACTION PARTAGE – SOLLICITATION POUR L'ANNÉE 2018**
Attendu la demande reçue le 18 janvier 2018 de l'organisme Action Partage pour une contribution de 500 \$;
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2018;
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser le paiement de 500 \$ à Action Partage comme contribution pour l'année 2018 et d'abroger la résolution 2018-02-042. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- 2018-12-284** **17. L'ÉTINCELLE – PARUTION DES VŒUX DE NOËL ET DU NOUVEL AN**
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser la parution d'une publicité de format 1/16 de page dans L'Étincelle pour les vœux de Noël et les vœux du Nouvel an, au coût de 155.75 \$ (noir et blanc). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2018-12-285** **18. CROIX-ROUGE – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS MARS 2019**
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly :
- . d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés pour la Municipalité de Val-Joli pour une durée de 3 ans;
 - . d'autoriser le paiement de la contribution au montant de 257.12 \$ représentant une population de 1607 habitants au taux de 0.16 \$ per capita pour l'année 2018-2019 le 15 janvier 2019.
 - . d'autoriser le paiement de la contribution annuelle au taux de 0.17 \$ per capita pour les années 2019-2020 et 2020-2021 suite à la séance du conseil municipal de janvier de chacune de ces années, soit janvier 2020 et janvier 2021.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2018-12-286** **19. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR – ADOPTION DU BUDGET**
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'adopter le budget de la Régie Intermunicipale d'incendie de la région de Windsor 2019 tel que reçu le 2 novembre 2018 au montant de 993 967 \$. La quote-part pour Val-Joli s'établit à 186 619 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

- 2018-12-287** **20. DEMANDE ALAIN RACICOT – REMPLACEMENT DE GRAVIER ENLEVÉ LORS DU CREUSAGE DES FOSSÉS**
Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a informé les membres du conseil que lors de sa discussion avec Alain Racicot de la rue Patrice concernant le maintien de la décision de ne pas fournir le ponceau, celui-ci a demandé que la Municipalité lui apporte un voyage de gravier en remplacement de ce qui a été enlevé;
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'informer Alain Racicot que la Municipalité accepte de fournir un seul voyage de gravier en remplacement des matériaux retirés lors des travaux de fossés sur la rue Patrice, et ce, aux conditions suivantes :
- le ponceau sera fourni par le propriétaire à ses frais et devra être sur place lorsque le gravier sera déchargé;
 - un permis de ponceau devra avoir été demandé et délivré au propriétaire avant la livraison du gravier;
 - Le propriétaire Alain Racicot devra contresigner une lettre préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet qu'il dégage la Municipalité de Val-Joli de toute responsabilité et de tout dommage pouvant survenir lors du déchargement du gravier sur sa propriété;
 - la livraison du gravier sera effectué lorsque les employés municipaux auront des travaux à réaliser durant l'été dans le secteur.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2018-12-288** **21. TRANS-APPEL – CONTRIBUTION ANNÉE 2019**
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly :
La Municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

La Municipalité de Val-Joli accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté.

La Municipalité de Val-Joli accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2019 et de payer la contribution municipale établie à 4.00 \$ par personne pour un montant de 6 428.00 \$.

La Municipalité de Val-Joli accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2019 : 3.50 \$ pour un déplacement local, 8.00 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

La Municipalité de Val-Joli accepte les prévisions budgétaires 2019 de l'organisme Trans-Appel inc. au montant de

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-12-289 22. ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS DE POMPAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

Attendu que la Municipalité de Val-Joli désire réaliser un entretien préventif des équipements de pompage;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'adjuger le contrat pour l'entretien préventif des équipements de pompage pour les années 2019, 2020 et 2021 à Pomplex, au coût de 1 137.60 \$ pour 2019, 1 166.71 \$ pour 2020 et 1 196.56 \$ pour 2021, le tout, tel que l'offre de service reçue le 19 novembre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SANTÉ ET BIEN-ETRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2018-12-290 23. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-17 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 »

Attendu que la Municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le règlement numéro 2018-17 conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-17

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 AFIN DE RETIRER LES REPAS À LA FERME DE STYLE « TABLE CHAMPÊTRE » DE LA LISTE DES IMMEUBLES PROTÉGÉS ET D'AGRANDIR LA ZONE C-9 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-7.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Val-Joli;
- CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT que la CPTAQ a accepté une demande d'exclusion (décision # 415647) formulée par la Municipalité de Val-Joli au bénéfice de Mécanique Ségrim inc. situé au 721, route 143 sud afin de régulariser l'utilisation commerciale du terrain;
- CONSIDÉRANT que la MRC du Val-Saint-François a effectué une modification du schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir une partie du périmètre d'urbanisation de Val-Joli à même une partie de l'affectation du territoire « agricole »;
- CONSIDÉRANT que la MRC du Val-Saint-François a effectué une modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 2018-01) afin de retirer les repas à la ferme de style « table champêtre » de la liste des immeubles protégés;
- CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement 2018-01, un processus de concordance doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Gilles Perron lors de la session du 5 novembre 2018;
- CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 décembre 2018 sur le projet de règlement numéro 2018-17;
- CONSIDÉRANT que les procédures prévues dans le cadre de l'adoption de règlements à des fins de concordance au schéma d'aménagement ne prévoient pas l'adoption d'un 2^e projet de règlement et la demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2018-17 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 1.9 du règlement de zonage portant sur les définitions est modifié au terme « immeuble protégé » de la manière suivante :

Le point k) qui se lit présentement comme suit :

« k) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus, détenteur d'un permis d'exploitation à l'année ainsi qu'une table champêtre ou toute autre formule similaire lorsqu'elle n'appartient pas au propriétaire ou à l'exploitant des installations d'élevage en cause; »



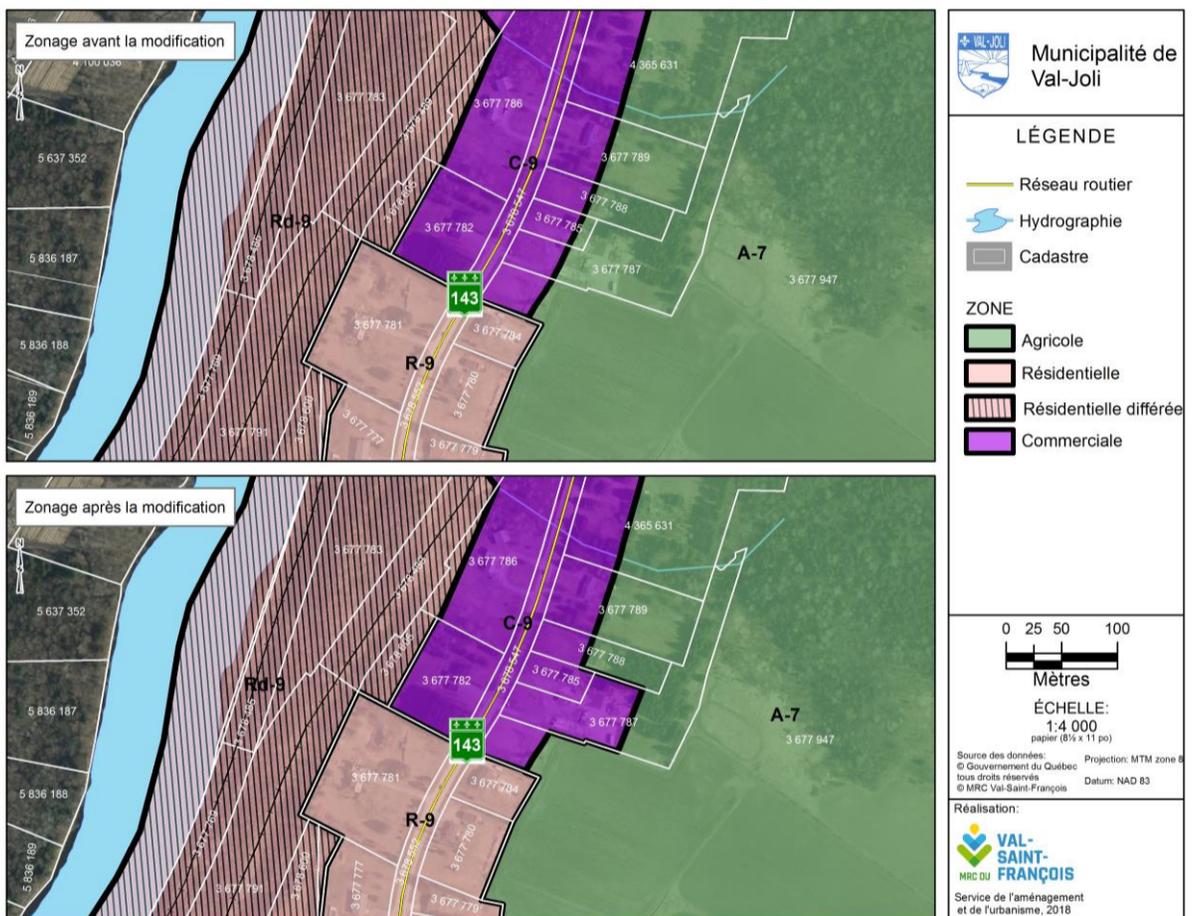
Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

est modifié pour se lire maintenant comme suit :

« k) Un bâtiment servant à des fins de dégustation de vins dans un vignoble ou un établissement de restauration de 20 sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation, à l'exception des repas à la ferme, de style « table champêtre » intégré à une exploitation agricole enregistrée; »

Article 3

Le plan de zonage 06-0800-Z faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié afin d'agrandir la zone « C-9 » à même une partie de la zone « A-7 » tel que présenté si dessous :



Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

24. COMPTE RENDU MENSUEL DE L'OFFICIÈRE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le maire résume le compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire.

Permis octobre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement
2017	1	19	319 000 \$	0



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2018	1	8	470 000 \$	0
------	---	---	------------	---

2018-12-291

25. ÉTUDE DE REGROUPEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'informer la MRC du Val-Saint-François que la Municipalité de Val-Joli est intéressée à participer à l'étude visant à déterminer si faire partie d'un regroupement pour la collecte des déchets pouvait s'avérer avantageux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

26. PATINOIRE SAISON 2018-2019 – FILETS POUR BUTS DE HOCKEY

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

2018-12-292

27. VILLE DE WINDSOR – PARTENARIAT PARADE DE NOËL – DEMANDE DE COMMANDITE

Attendu la demande de partenariat au montant de 200 \$ reçue le 3 octobre 2018;
Attendu que cette somme est prévue au budget 2018;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron de ratifier le déboursé au montant de 200 \$ à la Ville de Windsor comme contribution en partenariat pour l'édition 2018 de la Parade de Noël qui s'est tenue le 2 décembre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-293

28. PROJET GÉRIART – PROPOSITION DE PARTENARIAT (500 \$ A/S LE VENT DANS LES ARTS

Attendu la demande reçue pour le projet Gériart le 15 novembre 2018;
Attendu que ce projet rejoint plusieurs résidents de Val-Joli désormais domiciliés à la résidence Château du Bel-Age;
Attendu que cette somme est prévue au budget;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser un déboursé au montant de 500 \$ au nom de Le Vent dans les Arts comme contribution pour l'année 2019. Ce déboursé sera effectué en janvier 2019.

2018-12-294

29. MONT SAINT-PATRICE (CENTRE D'ART DE RICHMOND) – DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LES TRAVAUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron que la Municipalité de Val-Joli ne contribuera pas à la campagne de financement du Mont Saint-Patrice (Centre d'Art de Richmond). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-295

30. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX PLAISIRS D'HIVER EN MILIEU RURAL

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Lise Larochelle que Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à compléter la demande de programme de soutien financier Place aux Plaisirs d'hiver en milieu rural. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

31. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Aucun point n'est ajouté à ce point.

32. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Sébastien Grimard mentionne qu'il aimerait être informé via la page des Loisirs sur Facebook. La Municipalité pourrait mettre de l'information sur la page Facebook pour informer les citoyens qui ne lisent pas Les Nouvelles (papier).

Michel Maurice s'informe sur le mode de répartition de la Régie incendie.

Philippe Laplante s'informe sur l'avancement du dossier concernant le service internet.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Denis Bilodeau s'informe du fonctionnement pour la récupération des plastiques agricoles.

33. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 novembre 2018 au 22 novembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil.

2018-12-296

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 21h 10. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

